



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Etaient présents : MM. Pierre JUNGES. Daniel DURAND. Laurence RIGUET. Gérard MANCEAU. Solange COURTOIS. Nathalie FABBRI. Sylvette PITAULT. Jacques PIEDOUE. Corinne BLANC. Catherine TENDRON. Christophe PITAULT. Cyrille MOLESINI. Cécile BOUDSOCQ. Yannis HOUX. Didier LEMAIRE. Mariannick RIPAUD. Nadine SAILLET. Claude GODIN. Michèle DURAND. Jacques AUDEBEAU.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Gérard MIRAND à Monsieur Gérard MANCEAU
Monsieur Jacques GAILLARD à Monsieur Pierre JUNGES
Madame Chantal JEANDROT à Madame Laurence RIGUET
Madame Nadine LEROYER à Madame Catherine TENDRON
Monsieur Benoît BARANGER à Madame Solange COURTOIS
Madame Françoise HEYDON à Monsieur Claude GODIN
Monsieur Daniel LE PICHON à Madame Nadine SAILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques PIEDOUE

Monsieur Jacques GAILLARD présent à partir de la question III.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée que, suite au décès de Monsieur Daniel LE MOAL en date du 25 mai 2011, et conformément à l'article L 270 du code électoral, est appelé à le remplacer Monsieur Jacques AUDEBEAU, inscrit en 25^{ème} position sur la liste « Bourgueil Demain pour Vous, avec Vous ». Monsieur Jacques AUDEBEAU a accepté de siéger au sein de l'assemblée municipale.

La vacance de ce siège a pour effet immédiat de conférer à Monsieur Jacques AUDEBEAU, inscrit en 25^{ème} position sur la liste « Bourgueil Demain pour Vous, avec Vous » la qualité de conseiller municipal.

Le Maire déclare installer Monsieur Jacques AUDEBEAU dans ses fonctions de conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2011

Après avoir pris en compte les observations, le conseil municipal procède à l'adoption du compte rendu de la séance du 5 juillet 2011.

✚ le compte rendu est adopté, à la majorité, par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION.

II - BUDGET COMMUNE – Admission en non-valeur

Le Maire informe ses collègues que le trésorier municipal de Bourgueil a avisé la municipalité de l'impossibilité dans laquelle il est de recouvrer le titre de recette n° 303/2009 portant sur des frais de garde d'animaux impayés.

Le trésorier municipal demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur du titre référencé ci-dessus.

L'assemblée municipale doit se prononcer sur les points suivants :

- *ADMETTRE en non valeur la somme de 80.00 € TTC ;*
- *IMPUTER ledit montant à l'article 654 ("Pertes sur créances irrécouvrables") du budget de la commune (exercice 2011).*

✚ Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.

III – TAXE D'HABITATION – ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

Monsieur le Maire de la commune de BOURGUEIL expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants depuis plus de cinq ans.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Un nombre important de logements, principalement dans le centre bourg de la commune, sont vacants depuis plusieurs années. La mise en place de cette taxe doit permettre de lutter contre ce phénomène et inciter les propriétaires à mettre leurs biens sur le marché.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 juin 2011,

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *DECIDER d'assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de cinq ans avec une mise en application au 1^{er} janvier 2012 ;*
- *CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

✚ *Adoption par l'assemblée, à la majorité, par 25 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.*

IV – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la Charte Politique du Territoire du Pays de Bourgueil, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a décidé d'installer une commission des « Risques Naturels et Technologiques majeurs » sous la présidence de Monsieur Pierre DANGER, Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Habitat.

L'objectif de cette commission est de recueillir les différents documents et avis en la matière, aujourd'hui trop dispersés, et de mettre en place un outil synthétique à la disposition de tous.

Le conseil municipal est appelé à désigner 2 ou 3 élus pour siéger au sein de cette commission. Deux élus ont présenté leur candidature, Messieurs Pierre JUNGES et Gérard MIRAND.

✚ *Adoption par l'assemblée, à la majorité, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.*

V – GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans l'optique de conduire une réflexion sur la prise de compétence « Eau et Assainissement des Eaux Usées », la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a souhaité mettre en place un groupe de travail qui sera suivi par Monsieur José AMBRUGEAT, sous la Vice-Présidence de Monsieur Pierre DANGER.

Siègeront d'office à ce groupe, les Présidents des syndicats concernés ainsi que l'adjoint de la ville de Bourgueil en charge de cette délégation.

Le conseil municipal est appelé à désigner, en sus de ces personnes, 2 élus titulaires pour assister aux réunions de concertation et discuter autour de ce projet.

Deux élus ont présenté leur candidature, Monsieur Benoît BARANGER et Madame Laurence RIGUET.

✚ *Adoption par l'assemblée, à la majorité, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.*

RAPPORTEUR : Daniel DURAND

VI – PERSONNEL TERRITORIAL – Transformations de postes

Le rapporteur informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. De même le conseil municipal peut être appelé à modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est proposé au conseil municipal les transformations de postes suivantes :

Filière technique			
Cadre d'emploi	Création de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Adjoints techniques territoriaux Catégorie C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe IB 298 à IB 413	1	1 ^{er} janvier 2011
Adjoints techniques territoriaux Catégorie C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe IB 297 à IB 388	1	1 ^{er} septembre 2011
Cadre d'emploi	suppression de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Adjoints techniques territoriaux Catégorie C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe IB 297 à IB 388	1	1 ^{er} janvier 2011
Filière sociale			
Cadre d'emploi	suppression de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles Catégorie C	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles IB 298 à IB 413	1	1 ^{er} septembre 2011

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les deux points suivants :

- **APPROUVER** le tableau ci-dessus de créations et de transformations d'emplois du personnel territorial de la Ville de Bourgueil ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune (dépenses de fonctionnement – chapitre 012 – frais de personnel).

 Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.

VII – PLAN DE FORMATION EN FAVEUR DU PERSONNEL TERRITORIAL

Le rapporteur fait part que l'article 7 de la loi du 19 février 2007 stipule que les communes doivent établir un plan de formation annuel et pluriannuel. Ce plan détermine le programme d'actions de formations prévues en application de l'article 1 de ladite loi (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} alinéas). Le plan proposé tient compte :

- de la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents,
- des actions retenues au titre du droit individuel à la formation (DIF),

- des formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement,
- des préparations aux concours et examens ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de la reconnaissance de l'expérience professionnelle,
- des formations réglementaires hygiène et sécurité.

Est annexé à ce plan de formation son règlement, qui en récapitule l'ensemble des dispositions réglementaires.

A titre de rappel, à l'initiative du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire et du CNFT de la Région Centre, la commune de BOURGUEIL s'est engagée dans la démarche du plan de formation intercollectivités.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale modifiée par la loi 84-594 relative à la formation des agents de la FPT,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable émis par la Commission du Personnel le 27 mai 2011,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire le 16 juin 2011,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ***D'APPROUVER le plan de formation pour les années 2011, 2012 et 2013,***
- ***DE PREVOIR les crédits nécessaires à l'application de ce plan aux budgets de la commune, chapitre 012 – article 618-4.***

 *Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.*

VIII – TERRAIN D'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET ABRI DU CAMPING MUNICIPAL « Parc Capitaine » - Création de nouveaux tarifs

Le rapporteur informe l'assemblée que la commune va faire installer sur le Terrain d'Accueil des travailleurs saisonniers et au niveau de l'abri du camping municipal « Parc Capitaine » des antennes Wifi permettant aux locataires du Terrain d'Accueil de se connecter via la Wifi à Internet. Pour les campeurs du Camping municipal l'accès se fera à partir de l'abri jouxtant la maison du gardien.

La commune en tant que personne publique se trouve dans l'obligation d'acquiescer un serveur de log, ainsi toute connexion sera enregistrée conformément à la réglementation.

Vu l'avis de la commission « camping » en date du 27 juin 2011,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les points suivants :

- ***CREER de nouveaux tarifs suite à la mise en place d'antennes Wifi sur le Terrain d'Accueil des travailleurs saisonniers et au niveau de l'abri du Camping municipal jouxtant la maison du gardien :***

- 1,00 €T.T.C. l'heure (forfait)
- 3,00 €T.T.C. les 4 heures (forfait)
- 5,00 €T.T.C. la journée (forfait)
- 15,00 €T.T.C. la semaine (forfait)
- 50,00 €T.T.C. le mois (forfait)

- **PRECISER** que ces nouveaux tarifs seront inclus dans la facturation des autres prestations du camping municipal et du terrain d'accueil ;
- **ADOPTER** ces nouveaux tarifs mentionnés ci-dessus ;
- **FIXER** la date de mise en application au 15 juillet 2011 ;
- **INTERDIRE** tout téléchargement de contenu illicite ou soumis à droits ;
- **IMPUTER** la recette correspondante à l'article 70836 « produit accès Internet » du budget annexe camping.

✚ Adoption par l'assemblée, à la majorité, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

IX – BUDGET CAMPING MUNICIPAL « Capitaine » - Aménagement du Terrain d'Accueil des travailleurs saisonniers 2^{ème} tranche - Demande de subvention à la REGION CENTRE via LE CONTRAT DE PAYS DU CHINONNAIS et au CONSEIL GENERAL D'INDRE-ET-LOIRE

Le rapporteur informe les membres du conseil, que le projet d'aménagement du Terrain d'Accueil des travailleurs saisonniers (2^{ème} tranche) est désormais arrêté. Il les sollicite pour approuver le projet et son financement.

Une demande de subvention sera déposée à la Région Centre dans le cadre du contrat de Pays du Chinonais à hauteur de 25% sur le montant de l'acquisition et des travaux H.T., ainsi qu'au Conseil Général d'Indre et Loire à hauteur de 25% sur le montant des travaux H.T..

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRAIN D'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS			
Postes de dépenses	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Montant H.T.
Poste 1 : Acquisition d'un Bungalow -Mobil Home	16 121 €	Région via le Contrat de Pays (25%)	29 030 €
		Conseil Général (25% sur les travaux) à confirmer	25 000 €
Poste 2 : Travaux de réhabilitation des sanitaires	100 000 €	Emprunt (35%)	40 000 €
		Autofinancement (19%)	22 091 €
TOTAL	116 121 €	TOTAL	116.121 €

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- ✚ **APPROUVER** le projet et son plan de financement en dépenses et en recettes tels que présentés ci-dessus ;
- ✚ **SOLLICITER** du Conseil Régional du Centre, dans le cadre du Contrat de Pays du Chinonais, une aide financière à hauteur du taux prévu conformément aux termes du Contrat de Pays ;

✚ *SOLLICITER du Conseil Général d'Indre et Loire une aide financière à hauteur de 25% sur le montant des travaux H.T..*

✚ *Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.*

RAPPORTEUR : Laurence RIGUET

X - THEATRE DE L'ANTE – Contrat de coréalisation

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre d'une mission de diffusion théâtrale du Conseil Général d'Indre-et-Loire, le théâtre de l'Ante donnera une représentation théâtrale du spectacle «Lili» de Marcel ACHARD le 21 juillet 2011 « Place du Mail Orye ».

Conformément à l'article 5 dudit contrat, la ville de Bourgueil contribuera au montage financier de la tournée en versant au théâtre de l'Ante la somme de 816,80 € TTC.

Une participation financière d'un montant de 250 € sera également versée pour couvrir les frais de la restauration du personnel.

Dans le cadre de cette représentation, Madame RIGUET a présenté le projet de contrat établi entre la Ville de Bourgueil et le Théâtre de l'Ante domicilié à LA RICHE (37520) 20, Rue de Ligner.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *APPROUVER les termes du contrat ;*
- *AUTORISER le Maire à signer ledit contrat ;*
- *Les crédits sont ouverts à l'article 62321 du budget de la commune.*

✚ *Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.*

RAPPORTEUR : Gérard MANCEAU

XI – BUDGET COMMUNE – Demande de subvention au SIEIL

Le rapporteur informe ses collègues que les travaux suivants doivent être réalisés, il s'agit de :

- ⇒ Eclairage Public Les Halles : Fourniture et pose de 3 lanternes pour un montant total de 1 746.57 € T.T.C.

Le montant total des travaux s'élève à 1 746.57 € T.T.C. et est conforme aux crédits inscrits au Budget Primitif 2011.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *SOLLICITER le concours du S.I.E.I.L. au titre de l'année 2011 pour obtenir une subvention la plus large possible ;*
 - *Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (exercice 2011) – section d'investissement – Autorisation de Programmes N° 43 : « Energie et réseaux » - Opération N° 431 : « Eclairage Public » - Article 2315.*
- ✚ *Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.*

XII - BUDGET COMMUNE – Demande de subvention au SIEIL – Délibération complémentaire

Le rapporteur informe ses collègues qu'il convient de prendre une délibération complémentaire à celle du 5 avril 2011 relative à la demande de subvention au SIEIL.

Monsieur MANCEAU rappelle qu'il s'agit des travaux d'éclairage public rues Jean Causeret, Anne Franck et des Tanneries, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux des rues Jean Causeret et Anne Frank. Le montant total des travaux était de 33 798.96 € T.T.C.

- ⇒ La demande complémentaire porte sur la fourniture et la pose de 4 lanternes de type Arc 70w rue Anne Franck pour un montant total de 1 229.49 € T.T.C.

Le montant total des travaux s'élève à 35 028.45 € T.T.C. et est conforme aux crédits inscrits au Budget Primitif 2011.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *SOLLICITER le concours du S.I.E.I.L. au titre de l'année 2011 pour obtenir une subvention la plus large possible ;*
- *Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (exercice 2011) – section d'investissement – Autorisation de Programmes N°43 : « Energie et réseaux » - Opération N° 432 : « Enfouissement de réseaux » - Article 2315.*

✚ *Adoption par l'assemblée, à la majorité, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.*

XIII - BUDGET ASSAINISSEMENT – Admission en non-valeur

Le rapporteur informe ses collègues que le trésorier municipal de Bourgueil a avisé la municipalité de l'impossibilité dans laquelle il est de recouvrer le titre de recette n° 25/2009 portant sur des factures d'assainissement impayées. La personne concernée par cette créance est décédée et il n'y a pas de fonds sur la succession. Cette créance d'un montant total de 31.34 € HT est donc maintenant irrécouvrable.

L'Assemblée Municipale doit se prononcer sur les points suivants :

- *ADMETTRE en non valeur la somme de 31.34 € HT soit 33.06 € TTC ;*
- *IMPUTER ledit montant à l'article 654 ("Pertes sur créances irrécouvrables") du budget (exercice 2011) du service "Assainissement".*

✚ *Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.*

XIV – FESTIVITES DU 14 JUILLET - Convention avec la Compagnie C’Koi ce Cirk

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre des festivités du 14 juillet, une convention ateliers cirque a été établie entre la ville de Bourgueil et la Compagnie C’Koi ce Cirk.

Cette association s’engage à mettre à disposition des festivités du 14 juillet deux intervenants pour animer un stage du 11 juillet au 13 juillet 2011.

Le coût de cette prestation s’élève à 390 € TTC auquel s’ajoute les frais de déplacement de 16,50 €, la démonstration technique circassienne de 75 € et l’adhésion 2011 à l’association de 10 €.

Madame COURTOIS a présenté le projet de convention passé avec la Compagnie C’Koi ce Cirk à TOURS (37) 216, rue Jolivet.

L’assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- **APPROUVER** les termes de la convention entre les deux parties désignées ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante à l’article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget de la commune.

 Adoption par l’assemblée, à l’unanimité, par 27 voix.

XV - FETE NATIONALE – Contrats d’engagement groupe MELLOW SOUND

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre des animations du 13 juillet 2011, des contrats d’engagement ont été établis entre la ville de Bourgueil et les musiciens du groupe Mellow Sound.

Madame COURTOIS a présenté les projets d’actes d’engagement passés avec les trois musiciens du groupe Mellow Sound.

L’organisateur s’engage à verser à l’orchestre à titre de cachet la somme de 399 € net soit 133 € par musicien en sus le GUSO.

L’assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- **APPROUVER** les termes de chaque contrat d’engagement entre les deux parties désignées ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Maire à signer lesdits contrats ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante à l’article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget de la commune.

 Adoption par l’assemblée, à l’unanimité, par 27 voix.

XVI – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE CYCLABLE DE MARCE – Avenant n° 1

Le rapporteur informe ses collègues que des travaux supplémentaires de voirie sont rajoutés au marché initial de travaux d'aménagement de la voie cyclable de Marcé.

Sur les segments empierrés pour la voie verte, le revêtement en grave s'avère trop rustique et difficile à pratiquer par les cyclistes. Un bi-couche est envisagé et solutionnera le problème.

L'entreprise HARDOUIN de Souzay Champigny est titulaire du marché et s'engage à respecter l'avenant n° 1.

Avenant n° 1 :

- travaux en plus : + 12 740,00 € H.T.
Ces travaux supplémentaires représentent un coût de 12 740,00 € H.T. soit 15 237,04 € T.T.C..

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n° 1 faisant passer le montant du marché de 111 543,04 € H.T. à 124 283,04 € H.T. soit 148 642,52 € T.T.C. ;
- **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n° 1 ;
- *Les crédits correspondants sont inscrits au budget commune (exercice 2011) – Autorisation de Programme N°44 : Espaces urbains et campagne – Opération N° 443 – Voie cyclable de Marcé – Article 2315.*

✚ Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

XVII - OPERATION FISAC

Le Maire rappelle la volonté de la réalisation d'une opération urbaine. A ce titre, une étude a été lancée sur les choix à opérer prioritairement afin de rétablir l'équilibre en équipement commercial. Le conseil municipal dans sa séance du 5 mai 2009 a confié cette étude au cabinet AID Observatoire. Les objectifs de cette démarche sont :

- Relier l'offre commerciale à la demande,
- Dynamiser l'appareil commercial et artisanal,
- Développer l'attractivité et favoriser l'équilibre entre les différentes formes de vente,
- Proposer une organisation collective pour le commerce et l'artisanat,
- Améliorer l'accessibilité des commerces.

Cette étude comporte un volet diagnostic et un volet propositions d'actions.

Diagnostic : les points suivants ont été analysés :

- ↳ le contexte économique actuel,
- ↳ l'organisation urbaine,
- ↳ les caractéristiques actuelle de l'offre commerciale et artisanale sédentaire et non sédentaire,

↳ la phase prospective

Programme d'actions

Sur la base de ce diagnostic, le programme d'actions FISAC représente un projet global d'aménagement et de redynamisation de l'armature commerciale et artisanale des pôles du territoire en s'appuyant sur les constats effectués lors de l'état des lieux et prend en compte les attentes des partenaires en matière de commerce et d'artisanat. Ce programme d'actions qui a été construit en collaboration avec les partenaires (chambres consulaires, représentant des commerçants..) et présenté aux commerçants et artisans de BOURGUEIL lors d'une réunion qui s'est tenu le 14 septembre 2010, se décline en 2 axes d'orientation :

↳ axe 1 : organiser et renforcer l'attractivité du centre ville.

Mise en place d'une stratégie immobilière

Action 1 Droit de préemption sur les baux commerciaux et artisanaux

Action 2 Action de mise en place d'une veille immobilière

Action 3 Linéaires tout commerce dans le cadre du PLU

Action 4 Recherche de porteurs de projet

Aménagements urbains

Action 5 Amélioration du fonctionnement du marché

Action 6 A Amélioration de la signalétique

Action 6 B Création d'un parking rue Moïse Amyrault

Action 6 C Rénovation de la sonorisation

Action 6 D Mise en place de panneaux de signalisation

↳ axe 2 : Animation et pilotage de l'opération

Action 7 Accompagnement de l'UCAB : mise en place d'actions de communication

Action 8 Animation globale du projet (18 mois)

Le programme d'actions présenté ci-dessus concerne la première tranche. Il se déroulera sur une période de 18 mois et devrait commencer au 1^{er} janvier 2012.

Le coût global de cette tranche est de 110 000 € T.T.C. soit 96 398 € H.T. Il se décline selon les tableaux joints à cette délibération.

Après l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les points suivants :

- **APPROUVER** le programme d'actions tel qu'il est présenté ci-dessus,
- **AUTORISER** le Maire :
 - *A solliciter le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC),*
 - *A conclure les conventions avec les partenaires concernés par la mise en place de ces actions,*
 - *A reverser à l'UCAB et aux commerçants, les subventions FISAC qui leur reviennent au titre des actions qu'ils engagent dans le programme tel que défini. Le versement sera fait sur présentation de justificatif.*

➤ *DIT que cette délibération annule et remplace celle du 5 avril 2011.*

✚ *Adoption par l'assemblée, à la majorité, par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION.*

RAPPORTEUR : Nathalie FABBRI

XVIII - SERVICE JEUNESSE - Convention de partenariat avec la Compagnie Déclic Théâtre

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre des activités Acti'Ados, une convention de partenariat a été établie entre la ville de Bourgueil et la Compagnie Déclic Théâtre.

Les deux parties désignées ci-dessus décident d'un commun accord la mise en place :

- D'un match de gala, le vendredi 15 juillet 2011 à 20h00,
- D'un stage de sensibilisation à la pratique du match d'improvisation théâtrale auprès d'un groupe de jeunes donnant lieu à une représentation en public.

Madame FABBRI a présenté le projet de convention de partenariat passé avec la Compagnie Déclic Théâtre à TRAPPES (78190) 17 avenue Stalingrad Nord.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- **APPROUVER** les termes de la convention entre les deux parties désignées ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention.

✚ *Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.*

XIX - SERVICE JEUNESSE ACCUEIL DE LOISIRS « enfants » - Convention avec la Compagnie C'Koi ce Cirk

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre des activités accueil de loisirs « enfants », une convention ateliers cirque a été établie entre la ville de Bourgueil et la Compagnie C'Koi ce Cirk.

Cette association s'engage à mettre à disposition de l'accueil de loisirs « enfants » de Bourgueil deux intervenants pour animer un stage du 11 juillet au 13 juillet 2011.

Le coût de cette prestation s'élève à 390 € TTC auquel s'ajoute les frais de déplacement de 16,50 €, la démonstration technique circassienne de 75 € et l'adhésion 2011 à l'association de 10 €.

Madame FABBRI présentera le projet de convention passé avec la Compagnie C'Koi ce Cirk à TOURS (37) 216, rue Jolivet.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- **APPROUVER** les termes de la convention entre les deux parties désignées ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention.
- **IMPUTER** la dépense correspondante à l'article 6188 « activités » du budget de la commune.

 Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.

XX – CONVENTION régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la commune de Bourgueil adhérente à TIPI et la Direction Générale des Finances

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la facturation du service de restauration scolaire une nouvelle procédure de paiement va être proposée aux parents.

Pour se faire, la commune de Bourgueil doit adhérer au service de paiement des Titres par carte bancaire sur Internet, dénommé TIPI.

Les usagers du service pourront se connecter sur le site de la Ville de Bourgueil afin de s'acquitter de leur créance.

Madame FABBRI a commenté le projet de convention établi entre la Ville de Bourgueil et la Direction Générale des Services qui définit les modalités régissant la mise en œuvre de cette procédure de paiement en ligne.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- **APPROUVER** les termes de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la Ville de Bourgueil adhérente à TIPI et la Direction Générale des Finances Publiques ;
- **ACCEPTER** le paiement des frais interbancaires (0.25% du montant + 0.10 € par opération)
- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISER** le Maire à payer les frais interbancaires sur l'article 627 : « Services bancaires et assimilés » sur le Budget de la commune.

 Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.

RAPPORTEUR : Jacques GAILLARD

XXI - MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

Le rapporteur informe ses collègues que la ville de Bourgueil met à la disposition du collège privé Le Jouteux, différentes installations sportives et il s'avère nécessaire pour la ville de récupérer la dotation d'occupation qui lui revient.

Au titre de l'année 2010, l'occupation des installations a été la suivante :

Equipements utilisés	Nombre d'heures	Coût horaire	Coût total
patinoire	51 h 30	51,83 €	2 658,88 €
salle des sports	37 h 30	10,67 €	397,99 €
judo	36 h 00	3,05 €	109,80 €
stade annexe	249 h 00	3,81 €	948,70 €
total			4 115,37 €

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

□ *AUTORISER le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de l'OGEC Ecole Privée St Germain-Le Jouteux-Collège Le Jouteux pour la somme de 4 115,37 €;*

□ *IMPUTER le produit correspondant à l'article 7473 ("Participations du Département") du budget de la commune (exercice 2011).*

✚ *Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.*

XXII – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le rapporteur informe l'assemblée que l'Association Bourgueil Accueil Loisirs, La Croix Rouge, la Pharmacie AUGÉY souhaitent faire l'acquisition en commun d'un défibrillateur installé en centre ville en libre service pour la population.

Ce défibrillateur serait installé devant la pharmacie de Monsieur AUGÉY « Pharmacien » au 6 Place des Halles à BOURGUEIL.

La facture correspondante à l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique, de marque HS1 – Philips garanti 5 ans, sera acquittée par Monsieur AUGÉY pour un montant de 1 560.00 € HT.

Les Associations Bourgueil Accueil Loisirs et la Croix Rouge se sont engagées à participer au financement.

Monsieur AUGÉY sollicite la Commune pour une participation financière.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les points suivants :

- *ACCORDER une subvention exceptionnelle d'un montant de 420 € HT pour le financement d'un défibrillateur. Cette subvention est versée à Monsieur AUGÉY Pharmacien à Bourgueil ;*
- *INSCRIRE la dépense correspondante à l'article 2042 (« Subventions d'Équipement aux personnes de droits privées, section d'investissement du budget de la commune (exercice 2011).*
- *S'ENGAGER à prendre en charge l'entretien du matériel et le remplacement des piles (environ tous les 4 ans) et des électrodes (environ tous les 2 ans).*

✚ *Adoption par l'assemblée, à l'unanimité, par 27 voix.*

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

XXIII – BUDGET COMMUNE – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe ses collègues que des réajustements de crédits doivent être opérés, et il s'avère nécessaire de bien vouloir approuver la décision modificative budgétaire n° 1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						MONTANT	
A.P.	Op°	Chapitre	Article	Fonction	Libellé	-	+
		023	023	01	Virement à la section d'investissement	650,00 €	
		68	6811	020	Dotations aux amortissements		650,00 €
		TOTAL				650,00 €	650,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						MONTANT	
A.P.	Op°	Chapitre	Article	Fonct°	Libellé	-	+
-	-	020	020	01	Dépenses imprévues	505,00 €	
		204	2042	020	Subv. d'équipement aux pers. Dt Privé		505,00 €
43	431	23	2315	814	Eclairage Public	3 500,00 €	
43	432	23	2315	814	Enfouissement des réseaux		3 500,00 €
44	441	23	2315	822	Voirie	12 055,00 €	
44	443	23	2315	822	Voie cyclable de Marcé		15 240,00 €
46	461	21	2188	211	Tvx écoles Maternelle et Primaire		1 090,00 €
46	462	21	2183	212	Mobilier et informatique écoles	865,00 €	
46	462	21	2188	212	Mobilier et informatique écoles	225,00 €	
TOTAL						17 150,00 €	20 335,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT						MONTANT	
A.P.	Op°	Chapitre	Article	Fonct°	Libellé	-	+
		021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	650,00 €	
		28	2802	01	Frais réalisation documents urbanisme		1 920,00 €
		28	2805	01	Concessions et droits similaires	1 920,00 €	
		28	28132	01	Immeubles de rapport	716,54 €	
		28	28158	01	Autres installations, matériel et outillage		716,54 €
		28	28184	01	Mobilier		650,00 €
	346	13	1312	822	Voie cyclable de Marcé	2 550,00 €	
44	443	13	1312	822	Voie cyclable de Marcé		5 735,00 €
TOTAL						5 836,54 €	9 021,54 €

 Adoption par l'assemblée, à la majorité, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

XIV – REVISION DES AP/CP

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 juin 2011,

VIREMENT DE CREDITS DE PAIEMENT AU SEIN D'UNE MEME AUTORISATION DE PROGRAMME
<p><i>L'article 8 du règlement financier des autorisations de programme prévoit qu'au sein d'une même AP tout virement de crédits d'une opération à une autre est de la compétence de l'assemblée délibérante. Le budget étant voté par opération, le virement ne peut intervenir que par décision budgétaire (Budget Primitif ou Décision Modificative).</i></p> <p><i>Les modifications suivantes font l'objet de la Décision Modificative N°1 du Budget Principal de la commune.</i></p>

BUDGET PRINCIPAL 2011 - SECTION D'INVESTISSEMENT - CREDITS DE PAIEMENT							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						MONTANT	
A.P.	Op°	Chapitre	Article	Fonct°	Libellé	-	+
43	431	23	2315	814	Eclairage Public	3 500,00 €	
43	432	23	2315	814	Enfouissement des réseaux		3 500,00 €
44	441	23	2315	822	Voirie	12 055,00 €	
44	443	23	2315	822	Voie cyclable de Marcé		15 240,00 €
46	461	21	2188	211	Tvx écoles Maternelle et Primaire		1 090,00 €
46	462	21	2183	212	Mobilier et informatique écoles	865,00 €	
46	462	21	2188	212	Mobilier et informatique écoles	225,00 €	
TOTAL						16 645,00 €	19 830,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT						MONTANT	
A.P.	Op°	Chapitre	Article	Fonct°	Libellé	-	+
/	346	13	1312	822	Voie cyclable de Marcé	2 550,00 €	
44	443	13	1312	822	Voie cyclable de Marcé		5 735,00 €
TOTAL						2 550,00 €	5 735,00 €

 Adoption par l'assemblée, à la majorité, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

XXV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

CONSEILS MUNICIPAUX

- Prochain conseil municipal : 06 septembre 2011.

DECISIONS

Le Maire donne lecture des décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil, conformément à l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de décision	MARCHES	ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	Montant marché H.T en €	Montant marché TTC en €
Décision N°2011/10	Démolition des bâtiments « strike » et aménagement d'un parking	TRANSPORTS TTC	Hameau de Dondainville – BP 71075 – 28302 MAINVILLIERS CEDEX	25 924.00 €	31 005.10 €
Décision N°2011/11	Réfection de la cour de l'école Albert Ruelle	TP HARDOUIN	rte de Fontevraud – 49400 SAUMUR	9 197.33 €	11 000.01 €

MANIFESTATIONS

Du 3 au 29 juillet

Heures musicales de l'Abbaye

Au programme

Vendredi 08 juillet à 20h

Flash Bach / Musique néo-classique avec l'ensemble TM+, figurant parmi les plus prestigieux ensembles de musique d'aujourd'hui.

Samedi 09 juillet à 20h

B.A.C.H / Musique baroque avec l'ensemble Les Cyclopes

Samedi 23 juillet à 20h

Liszt I / Musique romantique

Dimanche 24 Juillet

à 16h30 : Liszt, portrait d'un romantique, conférence donnée par Sophie Zadikian, historienne de la musique

à 18h : Liszt II / Musique romantique

Vendredi 29 juillet à 20h

IndiK@Tunes / musique électro-indienne avec Tulika Srivatava et ses musiciens

Mercredi 13 juillet au parc des loisirs Capitaine (ou à la salle des fêtes en cas d'intempéries)

18h30 Spectacle jeune public

Les arts du cirque avec la compagnie C'KOI CE CIRK et les enfants de l'accueil de loisirs enfants

19h30

-Concert de Mellow Sound, musique rock 70's

-Pique nique champêtre (prévoir son pique nique (tables et chaises fournies), possibilité de restauration rapide au snack.

22h Concert de l'harmonie municipale

23h Feu d'artifice

23h30 Grand bal populaire animé par Scéni music

Jeudi 14 juillet

11h15, Centre de secours

Revue de la compagnie des sapeurs pompiers

Défilé dans les rues de Bourgueil avec l'harmonie municipale

Cérémonie devant la stèle du centre de secours

12h, Parc Léonhard Bosch ou à la salle des fêtes en cas d'intempéries

Apéritif d'honneur offert par la ville

Vendredi 15 et samedi 16 juillet 20h sous les halles

Matches d'improvisation théâtrale avec le Déclit théâtre de Trappes et le samedi rencontre Bourgueil-Trappes

Mardi 19 juillet de 9h à 13h en centre ville

Foire à l'ail

Jeudi 21 juillet

Théâtre de l'Ante - Tournée d'été 2011

« Lili », texte et adaptation de Gilbert Gilet, musiques et chansons de Marguerite Monnot et Marcel Achard

Représentation à 22h, place du Mail Orye ou à la salle des fêtes en cas d'intempéries

Tarifs 12€ et 10€ / renseignements et réservations au 02 47 38 64 64

Vendredis 22 juillet et 19 août à partir de 18h

Marchés Gourmands Nocturnes, organisés par l'office de tourisme

Samedi 6 et dimanche 7 août

Les journées 2011 de l'Abbaye destinées à financer ses réparations et son entretien

-Samedi 6 août à partir de 19h30

Dîner champêtre avec animation musette, tarif repas et spectacle 15€ et 6€ pour les moins de 12 ans

Réservations au 02 47 97 72 04

-Tout le week end

De 10h à 19h - bric à brac, vente de travaux manuels, comptoir du livre, enveloppes surprises et pêche à la ligne

De 10h à 18h - visite de l'ancien monastère et du musée des Arts et Traditions Populaires

Dimanche 7 août

Brocante et vide grenier de l'UCAB organisés par Philip Bodet, renseignements et inscriptions 06 22 62 46 18
Foire de Bourgueil organisée par Votr'Evènement

Dimanche 15 août

Fête des vins du Val de Loire

Près de 50 producteurs des Côtes Roannaises au Muscadet exposent dans les rues de la ville. La restauration est assurée par l'organisateur, le comité des fêtes : sangliers à la broche, grillades, frites et moquettes sont au menu. Nombreuses animations

Samedi 27 août

L'APAC fête ses 10 ans "Tout en couleur"

À partir de 10h, parking de la salle des fêtes

Ateliers, jeux, informations, concert avec le groupe de musique orientale Mounir et Her Mankono...

À partir de 20h, à la salle des fêtes

Bal à la façon avec le groupe Here Mankono du Burkina Faso

Restauration sur place toute la journée, avec au menu une cuisine traditionnelle ou exotique.

Renseignements au 02 47 97 41 84

Samedi 3 septembre

Fête des associations

Venez à la rencontre des associations culturelles, sociales et sportives sur la place de l'Eglise, place Jules Cibot et sous les halles. Au programme : exposition, démonstration et inscriptions. Braderie organisée par l'Union Commerciale, restauration sur place, marché maintenu le samedi matin

Samedi 10 septembre

Vendanges à l'ancienne sur le coteau

Samedi 10 et dimanche 11 septembre

30^{ème} Anniversaire du club échecs

L'ordre du jour étant épuisé et après avoir procédé à un tour de table, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Bourgueil, le 6 juillet 2011

Le Maire, Conseiller Général

Pierre JUNGES

Compte rendu sommaire
Affiché le